

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20250319-2025-27-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Publication : 20/03/2025

OBJET :
**Demande d'aide au
Conseil départemental
de la Côte d'Or, dans le
cadre de la réalisation de
travaux
d'investissements
forestiers**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze mars, se sont réunis à 10h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel BLUTEAU,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Nicolas BONNET-OULALDJ,
Didier GONZALES,
Philippe GOUJON,
François VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde EDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel VIART

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 29

En exercice..... 28

Présents à la
Séance 13

Représentés
par mandat 11

Absents 4

Étaient absents excusés :

*Vincent BEDU
Christophe NAJDOVSKI
Marie-Pierre MARCHAND,
Sylvain RAIFAUD*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Jean-Noël AQUA à Bélaïde BEDREDDINE,
Jean-Pierre BARNAUD à Chantal DURAND,
Sylvain BERRIOS à Patrick OLLIER,
Laurence COULON à Denis LARGHERO
Grégoire DE LA RONCIÈRE à Denis LARGHERO,
François-Marie DIDIER à Chantal DURAND,
Annie DUCHÊNE à Patrick OLLIER,
Pénélope KOMITÈS à Pierre RABADAN,
Patrice LECLERC à Bélaïde BEDREDDINE,
Dan LERT à Jean-Yves MARIN,
Frédéric MOLOSSI à Jean-Yves MARIN,*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Par courrier joint en date du 12 décembre 2024, l'Office national des forêts (ONF) a présenté à l'EPTB SEINE GRANDS LACS le programme de travaux 2025 à réaliser dans la forêt de Pothières et un dossier de demande d'aide.

Il s'avère en effet qu'une partie de ce programme de travaux peut bénéficier d'une subvention, à hauteur de 40 % de la dépense éligible, de la part du Département de Côte d'Or.

Ces travaux sont nécessaires : appelés dépressage, ces travaux consistent en un éclaircissement au profit des tiges bien confirmées. Ils s'inscrivent dans une logique d'amélioration des peuplements de chêne, essence privilégiée dans cette forêt.

Il convient donc de formaliser cette demande d'aide auprès du Département de Côte d'Or.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU le programme de travaux 2025 à réaliser en forêt de Pothières ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer les peuplements de chêne ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le projet de dépressage de la **parcelle 66** sur une surface de **3,57 ha** pour un montant total de **6 258,30€ HT** (les dépenses *éligibles* étant plafonnées à 4 462,50€ HT, soit un maximum de 1 250 euros par hectare) sur la durée du dossier

Article 2 : **SOLLICITE** le concours du Département de Côte d'Or dans le cadre du dispositif Travaux de dépressage sur jeunes peuplements.

Article 3 : **DÉFINIT** le plan de financement suivant

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			0 %	
CD	Sollicitée	4 462,50 €	40 %	1 785,00 €
CRB			0 %	
Autre (à préciser)			0 %	
TOTAL DES AIDES			40 %	1 785,00 €
Autofinancement				4 473,30 €

Article 4 : **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Département de Côte d'Or au titre de ce projet

Article 5 : **ATTESTE** de la propriété de la parcelle cadastrale AE95 sur laquelle le projet de dépressage est situé

Le Président,


Patrick DILLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr